



Communauté Urbaine du Grand-Reims
À l'attention de Mme. VAUTRIN
CS 80036
51722 REIMS Cédex

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR 1A 169 793 8115 6

Prunay, le 21 juin 2021

Objet : Avis sur l'usage futur des terrains accueillant le projet d'unité de méthanisation de la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT CHAMPAGNE

Madame la présidente,

La société LINGENHELD ENVIRONNEMENT CHAMPAGNE souhaite implanter et exploiter une unité de méthanisation sur le ban communal de Prunay, sur des terrains appartenant à la société SCI du Mont de Sillery. Les terrains d'assiette du projet seront rétrocédés à la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT CHAMPAGNE sous réserve d'obtention des autorisations administratives nécessaires.

L'exploitation de l'établissement de la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT CHAMPAGNE relève du régime de l'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et un dossier de demande d'enregistrement sera prochainement déposé auprès des services de la Préfecture de la Marne.

L'article R.512-46-4 du Code de l'environnement précise à l'alinéa 5 que l'avis du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, ainsi que l'avis du propriétaire des terrains, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêté définitif de l'installation, doit être sollicité.

La société LINGENHELD ENVIRONNEMENT CHAMPAGNE se propose de conserver l'usage industriel au périmètre de l'établissement lors de la cessation définitive d'activité.

Par la présente, Monsieur, nous avons l'honneur de solliciter votre avis sur la destination ultérieure de ces terrains, dans le cas de la cessation d'activités de l'unité de méthanisation de la société LINGENHELD ENVIRONNEMENT CHAMPAGNE.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Auriane LINGENHELD

